

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-117**

Déshumidificateur thermodynamique pour serres

1. Secteur d'application

Agriculture : serres maraîchères, neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de déshumidification thermodynamique pour gérer l'hygrométrie dans les serres maraîchères.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1^{er} avril 2030.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le système de déshumidification thermodynamique peut être composé d'une ou plusieurs unités de déshumidification.

Chaque unité de déshumidification respecte la condition suivante :

- un seuil de performance minimum R, à 20 °C et 80 % d'humidité relative (Hr), défini comme la capacité de déshumidification exprimée en litre/heure divisée par la puissance électrique absorbée en kW. R est supérieur ou égale à 2 L/kWh.

Le système de déshumidification thermodynamique installé respecte la condition suivante :

- une capacité minimum C de déshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre. C est supérieure à 9 litres/heure pour 1 000 m² de serre.

Le système de déshumidification peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur de la serre et peut être connecté ou non à des gaines aérauliques.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'un système de déshumidification thermodynamique ;
- la surface de la serre couverte par le système installé en m² ;
- la capacité de déshumidification de chaque unité de déshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litre/heure ;
- la capacité minimum C du système de déshumidification thermodynamique à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence ainsi que la surface de la serre couverte par le système installé en m² et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un système de déshumidification thermodynamique. Ce document précise la capacité de déshumidification à 20 °C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litre/heure et la capacité de déshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre.



**Ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique**

Liberté Égalité Fraternité

4. Durée de vie conventionnelle

17 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant du gain en kWh cumac par m ²	X	Surface de serre équipée (m ²)
710		S



**Ministère
de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté
industrielle et numérique**

Liberté Égalité Fraternité

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-TH-117,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ AGRI-TH-117 (v. A65.2) : Mise en place d'un système de déshumidification thermodynamique pour gérer l'hygrométrie dans les serres maraîchères.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Serres maraîchères : OUI NON

Caractéristiques du système de déshumidification thermodynamique installé :

*Nombre de déshumidificateurs :

*Capacité C (L/h) de chaque unité de déshumidification à 20°C et 80 % Hr :

*Puissance électrique P (kW) de chaque unité de deshumidification absorbée à 20°C et 80 % Hr :

* Seuil de performance minimum R (L/kWh), à 20 °C et 80 % d'humidité relative (Hr) de chaque unité de deshumidification égale à C/P :

NB : Le seuil de performance minimum R est supérieur à 2 L/kWh.

*Surface de serre équipée (m²) :

*Capacité du système de déshumidification thermodynamique (C) à 20°C et 80 % Hr (litres/heure) pour 1 000 m² de serres :

NB : La capacité minimum C de déshumidification à 20°C et 80 % d'humidité relative (Hr), exprimée en litres/heure pour 1 000 m² de serre est supérieure à 9 litres/heure pour 1 000 m² de serre.

A ne remplir que si les marque et référence du déshumidificateur thermodynamique ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :